

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT  
RURAL

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
DLTG - OK

ARRETE N° 2014 - 2292 /MDR-SG

**PORTANT NOMINATION DU CHEF DE LA DIVISION LEGISLATION  
VETERINAIRE ET NORMES A LA DIRECTION NATIONALE DES SERVICES  
VETERINAIRES.**

**LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°05-010 du 05 février 2005 portant création de la Direction Nationale des Services Vétérinaires ;
- Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975 fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat, modifié par le Décret n°02-270/P-RM du 24 mai 2002 ;
- Vu le Décret n°09-261/P-RM du 02 juin 2009 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale des Services Vétérinaires;
- Vu le Décret n°09-265/P-RM du 02 juin 2009 déterminant le cadre organique de la Direction Nationale des Services Vétérinaires;
- Vu le Décret n°2014-0257/P-RM du 11 avril 2014 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

**ARRETE:**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Mamadou OUATTARA, N° Mle 484.36-R, Vétérinaire et Ingénieur de l'Elevage de classe exceptionnelle, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chef de la Division Législation Vétérinaire et Normes à la Direction Nationale des Services Vétérinaires.

**Article 2** : L'intéressé bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

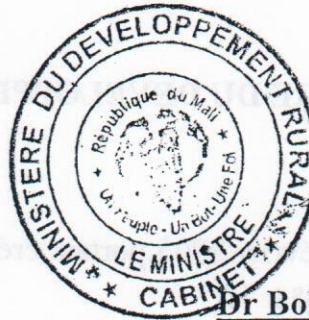
**Article 3** : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 20 AOUT 2014

LE MINISTRE,

**AMPLIATIONS :**

-Original.....	01
-P-RM-AN-CS-CC-CESC-HCC -SGG.....	07
-Prim -Tous Ministères.....	32
-Tous Gouvernorats.....	09
-Vérificateur Général.....	01
-Tous Services MDR.....	25
-DGB-CF-BCS-Trésor.....	04
-Intéressé-dossier.....	02
-Archives .....	01
- J.O.....	01



Dr Bokary TRETA